

Mes droits, mes devoirs

Cette charte est destinée aux familles et vise à compléter le règlement de l'école et les règlements de la restauration et du périscolaire.

Les règles générales

- Je respecte les lieux et le matériel
- Je respecte les enfants et les adultes (ne pas taper, être poli, ne pas insulter, ne pas se moquer.)
 - Je tiens compte des règles de sécurité
 - Je donne mon avis aux enfants référents
 - Je joue, je discute avec mes camarades
 - Je participe ou non à des activités
 - Je propose des activités

Les activités

- Je peux aider à préparer l'activité
- Je suis et je respecte les règles des activités
- Je suis l'activité que j'ai commencé jusqu'au bout
 - Je range après l'atelier
- J'ai une tenue adaptée pour les activités sportives
 - Je m'engage sur la durée du cycle

Les enfants référents

- Je m'engage à représenter mes camarades
 - Je montre l'exemple
 - Je m'occupe des retours menus (je demande l'avis de mes camarades)



La restauration scolaire

- Je me lave les mains avant de manger
 - Je goûte à tout
- Je mange avec des copains dans le calme
- Je me sers de petites quantités ou du supplément quand c'est possible
 - Je donne mon avis
- J'évite le gaspillage (je finis mon pain et mon verre d'eau)
- Je participe au débarrassage (tri, compostage)

Et aussi

- Les règles de vie seront expliquées et présentées aux enfants. Elles seront travaillées avec les enfants référents.
- En cas de non respect de l'une de ces règles une sanction sera prise par l'équipe d'animation. Le dialogue est d'abord instauré pour connaître la raison. Si le dialogue ne suffit pas et en fonction du degré du non respect des règles une sanction sera mise en application pour responsabiliser l'enfant. La sanction pourra aller de la non participation à l'activité du jour à la réparation de la « bêtise » .
- Si le comportement ne s'améliore pas les parents seront informés par le biais du cahier de liaison pour en discuter avec l'équipe d'animation.
- Les parents pourront être convoqués par les responsables. Une exclusion temporaire sur les dispositifs périscolaires pourra être envisagée.

Lu et approuvé

Fait à Eybens le

Signature des parents

Signature de l'enfant